

Exemples du fonctionnement de l'affectation des participations au paiement de primes futures

Dans ces scénarios fictifs, le client a :

- Souscrit une police 20 primes il y a 15 ans
- Versé 15 des 20 primes annuelles
- Encore 5 primes annuelles à verser
- Accumulé une protection additionnelle libérée ayant une valeur de rachat de 60 \$

La 16^e prime annuelle de la police du client est exigible. Les valeurs des participations futures sont illustrées pour les années 17 à 20 de la police.

Les exemples sont donnés à titre indicatif seulement.

Avec l'option de bonifications d'assurance libérée où l'affectation des participations au paiement de primes futures est soutenue

Année d'assurance	16	17	18	19	20
Prime exigible	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Participation (selon le barème actuel)	90 \$	100 \$	110 \$	115 \$	130 \$
Valeur de rachat nécessaire de la protection additionnelle libérée	10 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Dividende restant pour souscrire une protection additionnelle libérée	0 \$	0 \$	10 \$	15 \$	30 \$
Valeur de rachat de la protection additionnelle libérée	50 \$	50 \$	60 \$	75 \$	105 \$

Avec l'option de bonifications d'assurance libérée où l'affectation des participations au paiement de primes futures n'est pas soutenue

Année d'assurance	16	17	18	19	20
Prime exigible	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Participation (selon le barème actuel)	70 \$	75 \$	80 \$	85 \$	100 \$
Valeur de rachat nécessaire de la protection additionnelle libérée	30 \$	25 \$	20 \$*	-	-
Dividende restant pour souscrire une protection additionnelle libérée	0 \$	0 \$	-	-	-
Valeur de rachat de la protection additionnelle libérée	30 \$	5 \$	-	-	-

*Le client aura 5 \$ de participations accumulées à la fin de la 17^e année d'assurance, ce qui ne suffira pas (avec les participations) à payer la prime de 100 \$ pour la 18^e année d'assurance; l'affectation des participations au paiement de primes futures n'est donc plus possible.